

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 32 par les mots :

« ou des aménageurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.